









31ème Coupe NEPTUNIUM

Grade: 5A

Sélection au Championnat de France Habitable Voile Entreprises 2016

Société des Régates du Havre 04 - 07 juin 2015

AVIS DE COURSE



1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- **1.3** les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- **1.5** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.











3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- **3.1** Equipages admis à participer : l'épreuve est réservée aux équipages invités par l'Autorité Organisatrice (AO).
- 3.2 La régate se courra sur monotypes J80, fournis par l'organisateur.
- 3.3 Les équipages devront être constitués de membres de l'entreprise représentée de 4 à 6 personnes, et pourront le cas échéant être complétés de personnes non membres (extérieurs) dans un quota de 1 extérieur pour un équipage de 5 personnes.
- 3.4 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint au présent Avis de Course et en l'envoyant accompagné d'un chèque correspondant aux frais d'inscription, établi à l'ordre de l'AS Areva NC Nautisme:

AREVA NC la Hague Section Nautisme – Bâtiment social 50444 Beaumont Hague Cedex

Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

- 3.5 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an),
 - l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu
 - Une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.6 Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant tout la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée de l'épreuve.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 1600 € pour les membres des UNAS AREVA et CEA et de 1800€ pour les autres invités; ils comprennent la mise à disposition du bateau par l'organisation ainsi que le repas du samedi soir pour les membres de l'équipage.

Chaque équipage devra signer un contrat de mise à disposition du bateau au moment de l'inscription et déposer un chèque de caution de 1 800 € pour les dommages.

5. PROGRAMME

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
Jeudi 04 Juin	14h00 à 18h00	Confirmation des inscriptions
		Tirage au sort des bateaux
		Inventaire et prise en main des bateaux
Vendredi 05 juin	09h00	Briefing des skippers
	09h30	Départ ponton
	11h00	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
Samedi 06 juin	09h00	Briefing des skippers
	09h30	Départ ponton
	11h00	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	19h30	Dîner des équipages
Dimanche 07 juin	08h30	Briefing des skippers
	10h00	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	18h00	Remise des prix

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le jeudi 04 juin de 14h00 à 18h00.











7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construits ou côtiers.
- 7.2 La zone de course sera située en Baie du Havre.

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validé pour constituer une série est de 3.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Cette épreuve est sélective pour le Championnat de France Habitable Voile Entreprises 2016.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « 31 ème Coupe Neptunium – Sélection au Championnat de France Habitable Voile Entreprises 2016 », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous les matériaux liés à la dite épreuve.

14. COORDONNEES

AREVA NC la Hague

Section Nautisme – Bâtiment social 50444 Beaumont Hague Cedex Internet: www.as-areva-nautisme.fr

E-mail: neptunium2015@as-areva-nautisme.fr

SOCIÉTÉ DES RÉGATES DU HAVRE

Quai Eric Tabarly 76600 LE HAVRE Tél: 02.35.42.41.21 Fax: 02.35.43.50.76

Internet: www.lesregates.om

15. HERBEGEMENT

Hôtel NOVOTEL Le Havre Bassin Vauban ★★★★
Quai Colbert, Cours Lafayette
76600 LE HAVRE
Tel (+33)2/35192323

E-mail <u>H5650@accor.com</u>











ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr